Avertissement:

L'artisanat répond à une définition strictement juridique, qui n'est ni économique, ni sociale : « Est artisanale l'entreprise immatriculée au répertoire des métiers », quelles que soient son activité, sa taille ou encore sa forme juridique.

Les données publiées dans ces chiffres clés sont conformes à l'avis de l'assemblée plénière du Conseil national de l'information statistique (CNIS) en date du 11 février 2005. Cet avis, qui reprend les conclusions du groupe technique sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat, retient trois champs possibles pour la publication de données économiques sur l'artisanat.

Ainsi, pour ces chiffres clés, seules les entreprises inscrites au répertoire des métiers ayant une activité principale de nature artisanale (dites «inscrites à titre principal) ont été retenues ; de ce fait, sont exclues du périmètre de l'artisanat les entreprises dont l'activité artisanale représente une part minoritaire de leur activité (dites « inscrites à titre secondaire »).

Entreprises artisanales inscrites à titre principal et inscrites à titre secondaire.

La distinction opérée entre entreprises artisanales inscrites à titre principal et à titre secondaire ne vaut pas seulement pour le recensement du nombre d'entreprises, mais également en ce qui concerne l'estimation des effectifs, des chiffres d'affaires et des valeurs ajoutées. Ainsi, lorsque l'activité principale d'une entreprise correspond à une activité non artisanale (commerce de gros par exemple), cette entreprise ne relève pas du champ de l'artisanat et, à ce titre, l'intégralité de ses effectifs et de son chiffre d'affaires ne seront pas comptabilisées.

Faute de pouvoir distinguer, pour chaque entreprise, la seule part artisanale du chiffre d'affaires et des effectifs, on a décidé par convention de se limiter à l'étude des entreprises principalement artisanales. Cela semble être une bonne estimation de l'activité artisanale réelle si l'on se réfère à l'exploitation de l'Enquête sectorielle annuelle (ESA), qui permet de ventiler le chiffre d'affaires des entreprises interrogées selon les différentes activités exercées.